



Արեւմտեան Հայաստանի Հանրապետութեան Ասիական Խորհուրդ

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

LE MOMENT DE VÉRITÉ POUR LA FRANCE

GARIN, LE 28.11.2015

LORSQU'EN OCTOBRE 1894, LE SULTAN ABDUL HAMID II ENTREPRIT LA DESTRUCTION SYSTÉMATIQUE DU PEUPLE ARMÉNIEN, LA FRANCE ÉTAIT PRÉSENTE ET ELLE CONSTITUA LE LIVRE JAUNE SUR LES AFFAIRES ARMÉNIENNES, POUR TÉMOIGNER DES FAITS,

LORSQU'EN AVRIL ET MAI 1909, LE GOUVERNEMENT JEUNE TURC ENTREPRIT LA DESTRUCTION SYSTÉMATIQUE DU PEUPLE ARMÉNIEN DANS LA RÉGION D'ADANA EN CILICIE, LA FRANCE ÉTAIT PRÉSENTE, AU POINT D'ESSAYER D'ORGANISER DES SAUVETAGES EN MER,

LORSQU'AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1915, LE GOUVERNEMENT JEUNE TURC ENTREPRIT LA SOLUTION FINALE PAR L'EXTERMINATION SYSTÉMATIQUE DU PEUPLE ARMÉNIEN EN ARMÉNIE OCCIDENTALE, LA FRANCE ÉTAIT PRÉSENTE ET PAR UNE DÉCLARATION OFFICIELLE DE LA TRIPLE ENTENTE, ELLE ENTENDAIT CONDAMNER LES NOUVEAUX CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET LA CIVILISATION, QUI ÉTAIENT EN TRAIN DE SE PERPÉTRER CONTRE LA POPULATION ARMÉNIENNE EN ARMÉNIE,

LORSQUE LA FRANCE ENGAGEA DES LÉGIONNAIRES ARMÉNIENS RESCAPÉS DU GÉNOCIDE, POUR LIBÉRER LA PALESTINE, LA SYRIE, LA CILICIE ET S'ENGAGEA DANS UN MANDAT DE PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES, LA FRANCE SE TROUVAIT DU COTÉ DES LIBÉRATEURS LE 04 AOÛT 1920, AU MOMENT DE LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DE LA CILICIE,

LORSQUE LA FRANCE LE 19 AOÛT 1920 REPRÉSENTÉE PAR LE GÉNÉRAL GOURAUD, DÉCLARA QUE, «LA FRANCE GÉNÉREUSE SE SOUVIENDRA FIÈREMENT QU'ELLE EUT L'HONNEUR DE CONFIER À DES FILS D'ARMÉNIE UN LOT DE BAÏONNETTES QU'ILS MANIÈRENT AVEC ENTHOUSIASME» LA FRANCE INCLINA SON DRAPEAU AUX MORTS POUR LA LIBERTÉ,

LORSQUE, COMME DERNIÈRE INTERVENTION D'HUMANITÉ EN DIRECTION DU PEUPLE ARMÉNIEN ET DE L'ARMÉNIE, LA FRANCE EN 1920 MEMBRE DES PUISSANCES ALLIÉES, RECONNUIT *DE FACTO* PUIS *DE JURE*, UN ÉTAT ARMÉNIEN EN ARMÉNIE OCCIDENTALE, LA FRANCE S'ENGAGEA PAR SA SIGNATURE D'UN TRAITÉ DE PAIX INTERNATIONAL DANS UN PROCESSUS DE RÉHABILITATION DE L'ARMÉNIE OCCIDENTALE,

LORSQUE LE 10 AOÛT 1920, LA FRANCE SIGNA UN TRAITÉ ADDITIONNEL AVEC LE NOUVEL ÉTAT RÉAFFIRMANT QUE LES PRINCIPALES PUISSANCES ALLIÉES Y COMPRIS LA FRANCE AVAIENT RECONNU L'ARMÉNIE COMME UN ÉTAT SOUVERAIN ET INDÉPENDANT, SOUCIEUSE D'ASSURER L'EXÉCUTION DE L'ARTICLE 93, LA FRANCE S'ENGAGEA À HONORER SA SIGNATURE DU TRAITÉ DE SÈVRES PAR DÉCRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS,

POURTANT, LORSQUE LA FRANCE LE 20 OCTOBRE 1921, SI « GÉNÉREUSE » CÉDA ARBITRAIREMENT AUX KÉMALISTES, LA CILICIE ET LA RÉGION DU TAURUS, EN SIGNANT UN ACCORD À ANGORA (LE TRAITÉ DE LAUSANNE N'EXISTANT PAS ENCORE), LA FRANCE PROVOQUA LE MASSACRE DE 18000 ARMÉNIENS À MARACH ET DE 15000 ARMÉNIENS À HADJIN,

LA FRANCE PAR CET ACTE DE RENONCEMENT DE SES RESPONSABILITÉS « RENDIT SON TABLIER » ET DÉSHONORA SA PROPRE ARMÉE.

ELLE DONNA ENCORE, EN DÉPIT DU DROIT INTERNATIONAL, À LA TURQUIE, DANS LES ANNÉES 1938, LE DISTRICT D'ANTIOCHE ET LA PROVINCE D'ALEXANDRETTE, AFIN DE S'ASSURER DE SON SOUTIEN CONTRE L'ALLEMAGNE ET SES ALLIÉS À LA VEILLE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

CE QUI CONDUISIT À UNE FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ARMÉNIENS EN SYRIE, 98000 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

DEPUIS LA CILICIE, ET L'ARMÉNIE OCCIDENTALE RESTENT DONC *DE FACTO* DES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LA TURQUIE, C'EST POURQUOI, LA TURQUIE NE PEUT PRÉTEXTER UNE VIOLATION QUELCONQUE D'UN ESPACE AÉRIEN QUI *DE JURE* NE LUI APPARTIENT PAS.

L'ARMÉNIE OCCIDENTALE CONDAMNE AINSI LA DESTRUCTION DU BOMBARDIER RUSSE PAR L'ARMÉE TURQUE. LES RUSSES VOULANT STOPPER UNE NOUVELLE INFILTRATION DES ISLAMISTES SUR KESSAB.

ARMÉNAG APRAHAMIAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

stat.gov.wa@haybachdban.org